

PROTCOLE SANITAIRE

Mise à jour du 2 novembre 2020

1. Garantir la santé et la sécurité de chacun

Celui-ci repose sur 6 principes fondamentaux mis en place « dans la mesure du possible »:

- Protéger
- Maintenir la distanciation physique
- Appliquer les geste barrières
- Limiter du brassage des élèves
- Nettoyer et désinfecter les locaux et matériels
- Former, informer, communiquer

2. VIGIPIRATE « ALERTE ATTENTAT »

La posture renforcée du plan vigipirate oblige à la plus grande vigilance. Tout comportement suspect doit être immédiatement signalé au Provisuer ou à son représentant.

Le plan particulier de mise en surêté « attentat/intrusion » (PPMS) est modifié suite à l'exercice du 16 octobre 2020. Il est transmis à l'ensemble des personnels et peut faire l'objet d'une lecture attentive notamment à l'occasion d'une heure de vie de classe.

Modalités pratiques : Le grand portail permettra l'accès des élèves à l'établissement. Il sera ouvert le matin de 7h30 à 8h05, puis durant 10 minutes après chaque heure de cours

3. Masques et équipements de protections :

Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement.

Ils sont (ou ont été) fournis par la Région, l'Etat et l'établissement aux apprenants comme aux personnels.

Les élèves pourront être dotés par le lycée de masques en cas d'oubli ou de difficulté financière.

4. Identifier les forces en présence

Les enseignants et les personnels du lycée sont mobilisés pour accueillir les apprenants.

Les personnels relevant du protocole concernant les personnes « vulnérables » (Décret 2020-521 du 5 mai 2020) seront invitées à poursuivre le télétravail et l'enseignement à distance pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.

5. DEROULEMENT DES JOURNEES

FORMATION CONTINUE POUR ADULTES (GRETA) :

La formation continue pour adulte (groupes indépendants) reprend dans la semaine du 2 novembre. Les salles G9, G3 et les toilettes à côté du foyer seront réservées à l'usage des adultes en formation. L'accès se fait uniquement par l'escalier métallique extérieur, selon le fléchage mis en œuvre. Le port du masque est obligatoire.

COURS APPRENANTS LYCEE / UFA :

Les cours reprendront le lundi 2 novembre à 8h00 selon le protocole établi ci-après.

L'internat rouvrira ses portes dès dimanche 1^{er} novembre au soir.

La réussite dans ce contexte inédit repose notamment sur :

- La formation aux gestes barrières pour éviter la propagation du virus
- Un emploi du temps revisité qui permet une reprise dans des conditions optimales
- Des objectifs pédagogiques de consolidation par discipline

6. CIRCULATION DANS L'ETABLISSEMENT

L'accueil des élèves se fera par le grand portail uniquement selon les modalités rappelées au point 2. Le petit portillon sera fermé.

Un marquage au sol ainsi que des grilles Vauban matérialisent les circuits à respecter scrupuleusement.

Les bancs ne seront pas accessibles.

Il est demandé aux familles de ne pas envoyer leur enfant en classe en cas de fièvre et de consulter le médecin de famille

L'accès à l'accueil sera limité à une seule personne simultanément, le port du masque est exigé pour tous les visiteurs

Du gel hydro alcoolique est mis à disposition à chaque entrée de bâtiment.

Une distanciation physique d'un mètre doit être mise en place dans chaque salle et chaque lieu y compris extérieur, dans la mesure du possible.

La montée des escaliers se fera côté droit et la descente côté gauche lorsque ceux-ci ne sont pas en sens unique (Bâtiment F et G)

Accès bâtiment E/E' :

L'accès au bâtiment E se fait uniquement par les portes côté ateliers ELECTROTECHNIQUE qui desserviront :

- Rotonde et Petit Beaubourg
- Salles E01 à E03, Toilettes

L'accès aux étages se fait exclusivement par l'escalier bâtiment E' (Côté électrotech)

- ETAGE 1 : salles E11 à E14, toilettes
- ETAGE 2 E21 à E28 , toilettes

L'accès à l'ascenseur s'effectue sur demande auprès des CPE. 2 personnes munies d'un masque maximum dans la cabine.

L'accès au CDI se fait uniquement par la porte extérieure. La sortie se fait par les portes côté E03.

La sortie du bâtiment E et E' se fait uniquement par les portes côté E03

La sortie de la Rotonde et du Petit Beaubourg se fait exclusivement par la porte attenante aux toilettes Petit Beaubourg. Attention, en aucun cas cette porte ne sera utilisée pour accéder au bâtiment.

L'accès à la terrasse n'est pas autorisé.

L'escalier côté E03 est utilisé exclusivement pour la descente des étages.

Accès Bâtiment F, hall / self / vie scolaire / infirmerie :

L'accès au bâtiment F se fait uniquement par la porte de droite. Un circuit matérialisera l'accès au couloir F ou au self

L'accès au plateaux techniques hôtellerie se fait par ce biais, le retour en arrière est interdit.

La sortie se fait uniquement par la porte nord

La porte extérieure du Bureau de la vie scolaire(BVS) est fermée. Le contact avec les assistants d'éducation se fait par la petite fenêtre du couloir (bâtiment F) dans le respect des distances de sécurité.

L'accès à l'infirmerie est limité à deux élèves (1 en consultation , 1 en salle d'attente).

Pour toute demande, l'infirmière sera contactée préalablement par téléphone (poste 333). A défaut, le BVS sera contacté (poste 343).

Accès direction pédagogique et financière :

Pour toute demande, il faut passer par le BVS (poste 343) qui informe la personne concernée et attend son accord pour envoyer l'élève au bureau concerné

Accès gymnase :

En cas de cours d'EPS, le gymnase sera accessible aux élèves qui devront se présenter en tenue (vestiaires fermés). Le protocole EPS national indique les règles de prise en charge des élèves ainsi que les activités autorisées.

Le dojo, les salles de ping-pong et la salle de musculation restent accessibles en présence d'un personnel encadrant et qui veille au respect des gestes barrière.

Accès ateliers Pierre :

L'accès est limité aux apprenants et formateurs en pierre. Le plan de circulation et d'occupation des locaux est annexé au présent document.

Entretien :

Chaque matin, les salles et tous les points de contact seront rigoureusement nettoyés au produit virucide. Tous les locaux seront aérés dès 7h30.

Il est demandé à chaque utilisateur d'ouvrir les fenêtres à chaque récréation ainsi que lors de la pause méridienne et dès la sortie de la salle.

Le matériel informatique commun (PC, VPI ...) sera nettoyé par chaque utilisateur à l'aide des lingettes virucides mises en place à cet effet.

L'accès aux élèves à ce matériel commun n'est pas permis.

Demi-pension :

Le service de demi-pension accueillera les élèves par groupes, les plateaux seront distribués par les agents.

Trois services sont mis en œuvre : 11h30, 12h15, 13h00

Des zones sont aménagées afin d'éviter l'utilisation multiples des tables et chaises.

Les zones seront les mêmes pour chaque classe/groupe durant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire.

Internat :

L'internat est accessible, la distanciation d'un mètre entre chaque lit est exigée. Les chambrées sont réalisées en fonction des groupes d'appartenance.

Les salles de détente seront accessibles par deux. Le foyer demeure ouvert dans le respect des gestes barrière.

L'accès à l'internat se fait exclusivement par l'escalier métallique extérieur selon le fléchage mis en place.

A l'issue des travaux des escaliers coté salle des personnels, l'internat fille sera accessible uniquement par ce côté.

Cours :

Chaque groupe d'élèves se verra attribuer une salle pour l'enseignement général.

L'emploi du temps est évolutif en fonction des contraintes quotidiennes (PFMP, absences, télé-enseignement)

Les cours se tiendront porte entre ouverte pour une meilleure circulation de l'air et éviter de manipuler les poignées. Une fenêtre au moins devra rester ouverte en oscillobattant.

La salle utilisée devra être ventilée toutes les heures au moins 5 minutes, durant toutes les récréations et durant la pause méridienne

La zone fumeur devant le portail sera interdite du fait de la possible contamination.

Accès des personnels / modalités de restauration

-le parking souterrain reste ouvert, l'ouverture se fait avec sa clé personnelle. Pour la sortie, il est recommandé d'utiliser un objet pour appuyer sur le bouton d'ouverture de la porte (Stylo)

- le parking côté impasse du Parmont est accessible à ceux qui en ont l'autorisation. L'accès aux cuisines pédagogiques par les portes extérieures n'est pas permis. Ces portes ne sont utilisées que pour la sortie.

- Le parking « ateliers pierre » est accessible aux personnels autorisés.

- les personnels se rendent directement dans la salle affectée selon l'emploi du temps en vigueur ou en salle des personnels en respectant scrupuleusement le fléchage mis en place.

- l'accès au patio est autorisé sous réserve de respect de la distanciation physique

- l'utilisation du réfrigérateur et du micro-ondes en salles des personnels n'est pas autorisée. Le restaurant scolaire est ouvert aux personnels selon les modalités définies plus haut.

- il est recommandé de se laver les mains avant l'utilisation du matériel commun (copieur, machine à café...).

- l'accès au local courrier/copieurs de l'administration n'est pas autorisé au personnel enseignant et de surveillance (AED et AESH)